

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

81875306

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 05/05/2014
Réception Préfet : 05/05/2014
Publication RAAD : 05/05/2014

**PROJET DE CONVENTION DE MANDAT A TITRE GRATUIT
POUR LA VENTE DES VEHICULES USAGÉS
DU SERVICE PAM 77**

ENTRE :

Le Département de Seine-et-Marne, Hôtel du Département – CS 50 377 - 77010 MELUN cedex, représenté par Monsieur le Président du Conseil général, dûment habilité par délibération n° 3/04 du Conseil général en date du 30 avril 2014.

Ci-après dénommé le « Département »,

D'une part,

ET :

FlexCité 77, SAS au capital de 90 000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Melun sous le numéro 505 352 195, dont le siège social est sis à 70 rue de l'Industrie – 77176 Savigny le Temple, représentée par Nadia Smondel, en qualité de Présidente.

Ci-après dénommée le « FlexCité 77 »,

D'autre part,

Le Département et FlexCité 77 sont ci-après dénommés individuellement une « Partie » ou conjointement les « Parties ».

1. OBJET

Par les présentes le Département donne mandat à FlexCité 77 qui l'accepte, de vendre au nom et pour le compte du Département les véhicules usagés utilisés par FlexCité 77 dans le cadre de l'exploitation du service PAM 77 durant la période 2008 - 2014, et dont la liste figure en annexe au présent contrat.

La vente pourra être réalisée par tous moyens au choix de FlexCité 77 qui est expressément autorisée par le Département à recourir à tous tiers de son choix.

2. OBLIGATIONS DU DEPARTEMENT

Le Département s'engage à remettre à FlexCité 77 les véhicules à vendre.

3. OBLIGATIONS DE FLEXCITE 77

FlexCité 77 s'engage à vendre les véhicules remis par le Département au meilleur prix et à faire connaître au Département le nom de l'acquéreur préalablement à la vente.

FlexCité 77 est expressément autorisée au titre du présent Contrat à faire appel à tous tiers de son choix pour la réalisation de sa mission. FlexCité 77 demeurera toutefois entièrement responsable des agissements de ces tiers.

4. DECLARATION DE GARANTIE

Le Département demeure seul et unique propriétaire des véhicules et supporte les risques d'invendus.

5. DISPOSITIONS FINANCIERES

5.1 Rémunération de FlexCité 77

FlexCité 77 réalise la mission de vente qui lui est confiée à titre gratuit et ne percevra aucune rémunération à ce titre. FlexCité 77 ne percevra aucune commission sur la vente des véhicules.

5.2 Reversement au Département de Seine-et-Marne

FlexCité 77 remettra au Département, au plus tard dans les huit (8) jours suivant la vente, un justificatif mentionnant :

- la date de vente ;
- le nom de l'acquéreur ;
- l'immatriculation du ou des véhicule(s) cédé(s);
- le prix de vente de chaque véhicule;
- le montant total de la cession en cas de vente par lot.

Le justificatif devra être accompagné du règlement correspondant par chèque bancaire libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC.

6. DUREE DU MANDAT

Le mandat prendra effet à la date de sa signature et se terminera le jour du reversement par FlexCité 77 au Département du montant correspondant à la vente du dernier véhicule ayant atteint la limite de 300 000 km.

Ladite expiration n'ouvrira droit à aucune indemnité de quelque nature qu'elle soit au bénéfice de l'une ou l'autre des Parties.

7. RESILIATION

7.1 Résiliation pour un motif d'intérêt général

Sous réserve du respect d'un préavis d'un (1) mois, le Département pourra à tout moment mettre fin au présent contrat, pour un motif d'intérêt général.

La résiliation du contrat n'ouvrira droit à aucune indemnité de quelque nature qu'elle soit au bénéfice de l'une ou l'autre des Parties.

7.2 Résiliation pour faute

En cas de non respect de l'une quelconque des clauses du présent contrat par FlexCité 77, le Département pourra résilier de plein droit le contrat, après mise en demeure restée infructueuse après un délai de trente (30) jours.

8. DROIT APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Le droit applicable est le droit français, tout litige sera soumis au Tribunal compétent.

Fait à Melun, le

Pour le Département

Pour FlexCité 77

Monsieur Vincent ÉBLÉ
Sénateur,
Président du Conseil général
de Seine-et-Marne

Madame Nadia SMONDEL
Présidente de Flexcité 77